

28/01/2025/DCM

Note relative à la réalisation de l'étude barométrique sur les pratiques de financement des Epl en 2025

Le contexte et les objectifs de l'étude

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est une association représentant les élus et élues exerçant des fonctions dans les 1 442 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises. Les Entreprises publiques locales (Epl) sont entendues comme des entreprises à forme sociétaire, exerçant une mission d'intérêt général, et dont au moins 50 % du capital est détenu par une ou plusieurs collectivités locales, ou moins de 50 % du capital si ces autorités disposent d'un contrôle réel sur l'activité de l'entreprise. Elles regroupent ainsi les Sem, les Spl et les SemOp.

Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Ses principales missions sont de permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables, d'accompagner ses adhérents afin de préparer l'avenir et renforcer la performance des Epl dans l'ensemble de leurs activités, ainsi que de promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et de les accompagner dans le pilotage de leurs opérateurs et leurs choix de modes de gestion.

Dans le cadre de ses différentes activités, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales assure une activité de veille et de prospective sur le monde de l'économie mixte locale. Elle est le seul organisme collectant et recensant des données sur les Sem, les Spl et les SemOp intervenant sur le territoire français, et sur l'économie mixte locale de manière générale. A cette fin, elle réalise régulièrement des études et assure un suivi permettant de disposer de clés de compréhension du mouvement des Epl, à l'instar du Baromètre des Entreprises publiques locales, Eplscope, ou d'autres dispositifs d'études, comme l'étude sur les pratiques de financement des Entreprises publiques locales, objet de la présente note de cadrage.

Les modalités de mise en œuvre

L'étude relative aux pratiques de financement des Epl, dont c'est la sixième édition, s'attache à identifier les pratiques de financement des cycles d'exploitation et d'investissement des Sem, des Spl et des SemOp au cours des deux derniers exercices. Elle met notamment l'accent sur

les besoins de financement des Epl et sur leur recours au marché bancaire au cours des derniers mois. Elle comprend des éléments relatifs à la situation économique de ces sociétés – même s'ils ne font pas toujours l'objet d'une publication – et s'intéresse aussi à la sollicitation des solutions de financement proposées par les acteurs institutionnels, dont ceux de la Banque des territoires et provenant de fonds européens.

Le dispositif permet de dresser un état des lieux des pratiques des Epl en matière de financement. Il permet de mieux comprendre les modalités d'intervention des Sem, des Spl et des SemOp dans leurs missions de service public et d'identifier les leviers et les freins éventuels à leur action au service des territoires. Les informations recueillies permettent ainsi d'orienter l'action de la FedEpl en direction des pouvoirs publics et des acteurs du financement, qu'il soit bancaire ou institutionnel. Elles sont également importantes pour les institutions partenaires de la FedEpl pour se positionner au plus près des besoins des Epl. L'étude permet également à la FedEpl de mettre la lumière sur certains sujets qu'elles souhaitent porter et qui peuvent inspirer les Epl dans leurs pratiques.

L'étude relative aux pratiques de financement des Epl est réalisée au moyen d'un sondage réalisé par questionnaire auto-administré en ligne et par téléphone auprès d'un échantillon de dirigeants d'Epl, représentatif de l'ensemble des Epl en France. La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode aléatoire et les données sont ensuite redressées selon la taille, la forme juridique, le secteur d'activité et la région d'implantation de la société. Les données sont enrichies au regard des compléments quantitatifs et qualitatifs disponibles, en fonction des publications de différents organismes publics ou privés ou d'entretiens avec des personnalités expertes de l'action publique territoriale et du monde de l'économie mixte.

Le calendrier de l'étude

Au regard des éléments présentés ci-dessus, les prochaines étapes pourraient s'inscrire dans le calendrier suivant.

ETAPES DE LA DEMARCHE	DELAIS ENVISAGES
Echanges internes sur les modalités de mise en œuvre	Du 13 janvier au 7 février
Dialogues en amont avec les partenaires	Du 29 janvier au 7 février
Réalisation des interviews auprès des dirigeants d'Epl	Du 10 février au 28 mars
Traitement et analyse des résultats	Du 31 mars au 18 avril
Dialogues en aval avec les partenaires	Du 14 avril au 2 mai
Elaboration des contenus graphiques et rédactionnels	Du 5 mai au 6 juin
Conception et maquettage du document de publication	Du 5 mai au 6 juin
Publication du document	Le 11 juin